

## Information générale

### L'établissement d'accueil

**Lycée professionnel Léonard de Vinci** : 37 boulevard Lescure – 79300 BRESSUIRE

Contact 05-49-74-33-11 – Site : [www.genevoix-signoret-vinci.fr](http://www.genevoix-signoret-vinci.fr)

**Lycée Blaise Pascal** : 11 Rue de Dampierre - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Contact : 05-46-32-00-80 – Site : [www.lp-blaisepascal.net](http://www.lp-blaisepascal.net)

**Lycée Le Dolmen** : 71 Rue du Dolmen - 86000 POITIERS

Contact : 05-49-44-04-62 – Site : [www.lycee-dolmen.fr](http://www.lycee-dolmen.fr)

### Objectifs et contenu de la formation



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- Le goût du contact humain ;
- Le sens du dialogue ;
- La capacité à s'intégrer et à travailler en équipe ;
- L'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve ;
- Faire preuve de maîtrise de soi ;
- Le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse ;
- Avoir une appétence pour le sport.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé ;
- La sécurité incendie ;
- Le secours aux personnes ;
- La prévention, la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

**2<sup>nde</sup> professionnelle Métiers de la sécurité**  
Académie de Poitiers - Rentrée 2021

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- Soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté » ;
- Soit dans la dominante « Sécurité incendie ».

Horaires d'enseignement à titre indicatif :	
DISCIPLINES	HORAIRES <i>en classe de 2<sup>de</sup></i>
Français - Histoire Géo. - éducation civique	4 h 30
Anglais	2 h
L.V.2 (Allemand ; Espagnol)	2 h
Mathématiques	2 h
Éducation artistique	1 h
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement Professionnel, et économie-droit	14 h
Prévention Santé Environnement	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30

Après votre baccalauréat, pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :

- Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n° 3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique.
- Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter [la fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

---

## Procédure de candidature

### 1. Démarches

#### ► Par le candidat

→ Fournir auprès de l'établissement d'origine la fiche de candidature "Avis de gestion de l'établissement d'origine" avec la partie candidat dûment complétée avant le 11 mai 2021.

#### ► Par l'établissement d'origine

→ Transmettre la fiche « Avis de gestion de l'établissement d'origine » auprès de la DSDEN de l'établissement demandé en 1<sup>er</sup> vœu avant le 9 juin 2021.

**La fiche « Avis de gestion de l'établissement d'origine » est disponible en page 4.**

**2<sup>nde</sup> professionnelle Métiers de la sécurité**  
**Académie de Poitiers - Rentrée 2021**

## 2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée<sup>1</sup>, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
  - ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.
- ❖ Avertissement : en cas de dossier incomplet, le vœu saisi par l'établissement d'origine sur Affelnet-Lycée pour cette seconde professionnelle peut être supprimé par les services concernés en DSDEN.
- ❖ La demande pour entrer dans cette formation doit être placée en 1<sup>er</sup> vœu.
- ❖ Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

## 3. La décision

Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation fin juin 2021:

- Sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > Après la 3<sup>e</sup>.
  - Dans le téléservice Affectation.
- ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription.
- ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.
- La décision d'affectation est prononcée par l'IA-DASEN, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.

---

<sup>1</sup> (AFFectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>.

**Fiche de candidature**

**AVIS DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE**

**Partie à remplir par le candidat**

**Établissement(s) demandé(s) en précisant l'ordre de préférence (indiquer 1, 2 ou 3) :**

- Lycée Le Dolmen – Poitiers (86)  
 Lycée Blaise Pascal – Saint Jean d'Angély (17)  
 Lycée Leonard de Vinci – Bressuire (79)

NOM (en lettres capitales) : .....  
 Prénoms : .....  
 Date de naissance : ..... G  F   
 NOM de la (des) personne(s) responsable(s) (père, mère, tuteur) : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Établissement fréquenté en 2020-2021 : .....  
 Classe suivie : .....

**Partie à remplir par l'établissement d'origine**

Observations dans l'établissement scolaire	Très favorable (200 pts)	Favorable (100 pts)	Réservé (0 pts)	TOTAL pts
Projet de l'élève (clarté, explicitation)				
Comportement général et savoir être de l'élève				
Engagement personnel et collectif de l'élève				
<b>Engagement personnel de l'élève hors de l'établissement scolaire</b>	<b>OUI (200 pts)</b>	<b>NON (0 pts)</b>		<b>TOTAL pts</b>
Jeunes sapeurs-pompiers				
Associations sportives				
Associations d'aide aux personnes				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE POINTS =</b>				

Le **total général de points** indique l'**Avis de gestion** saisi par la DSDEN d'accueil du 1<sup>er</sup> vœu dans l'application Affelnet-Lycée pour toute demande de seconde professionnelle « Métiers de la sécurité ».

[950 à 1200 pts] = avis de gestion "projet TRÈS COHÉRENT"

[450 à 900 pts] = avis de gestion "projet COHÉRENT"

[0 à 400 pts] = avis de gestion "projet PEU COHÉRENT"

Date :

Cachet et signature :